



LA UNE

## L'affaire «Charlie Hebdo» ou la caricature de l'époque Par Edwy Plenel

D'abord les faits, dans leur simplicité. Le dessinateur Siné, qui va sur ses 80 ans, est une figure d'un genre, voire d'un art fort noble qu'ont souvent illustré les libertaires dans la presse française ? il suffit de se souvenir de *L'Assiette au beurre* où, au début du siècle dernier, figuraient des dessins d'un artiste aussi talentueux que Félix Vallotton qui choquaient le bourgeois. Engagé, radical, excessif, athée militant et antimilitariste de toujours, Siné, au-delà de ses convictions que l'on partage ou non, est donc l'auteur d'une œuvre qui a son style, sa cohérence, ses fidélités et son authenticité.

Il fut du premier *Charlie Hebdo* comme du second, reparu au début des années 1990 et aujourd'hui dirigé par Philippe Val. Il ne se contente pas d'y dessiner mais y tient une sorte de blog de caricaturiste qui mêle textes et dessins, coups de gueule et coups de crayon. Le tout dans la manière caractéristique de cette école de dessinateurs de presse qui, dans le climat radical des années 1960-1970, bouscula les bienséances du bon goût officiel et du savoir-vivre bourgeois. C'est ainsi que, dans le numéro du 2 juillet de l'hebdomadaire, on a pu lire sous sa plume ceci :

*“Jean Sarkozy, digne fils de son paternel et déjà conseiller général UMP, est sorti presque sous les applaudissements de son procès en correctionnelle pour délit de fuite en scooter. Le parquet (encore lui !) a même demandé sa relaxe ! Il faut dire que le plaignant est arabe ! Ce n'est pas tout : il vient de déclarer vouloir se convertir au judaïsme avant d'épouser sa fiancée, juive, et héritière des fondateurs de Darty. Il fera du chemin dans la vie, ce petit !”*

Il fallut attendre une semaine pour que ce texte, qui semble n'avoir pas créé d'émotion ni juste avant ni immédiatement après sa publication dans *Charlie*, devienne l'enjeu d'une polémique qui, depuis, n'a cessé d'enfler. Sommé de s'excuser par la direction de l'hebdomadaire, Siné accepte de signer un texte dont Marianne2, sous la plume d'Anna Borrel, puis Rue89, sous la plume d'Augustin Scalbert, ont dévoilé le contenu. Le voici :

*“Mon édito de la semaine dernière sur Jean Sarkozy a suscité beaucoup de réactions. Je me suis fait traiter d'antisémite sur RTL et on m'a même rapproché de cette ordure de Konk [dessinateur au Monde dans les années 1970, progressivement passé à l'extrême droite]. Mes amis de Charlie se sont émus. J'ai relu ? Bon, c'est vrai que ça pouvait être mal interprété ? Je voulais dénoncer l'imbécilité de se convertir à une religion quelle qu'elle soit et, par ailleurs, la fascination de la famille Sarkozy pour le fric. J'ai synthétisé mon propos et au final, il en est resté ce qui peut être analysé comme un raccourci ambigu et condamnable. Je m'excuse auprès de ceux qui l'ont compris comme tel.”*

Un directeur qui se désolidarise d'un collaborateur

La mise au point est claire. Avant de s'excuser, Siné explique qu'il a conscience des raccourcis douteux que pouvait susciter sa sortie contre Jean Sarkozy qui semblait tracer une chaîne de causalité plutôt nauséabonde : volonté acharnée de réussir + conversion opportune au judaïsme + mariage avec une riche héritière juive. Où l'on pouvait lire, en effet, en filigrane l'association calomnieuse, dont l'antisémitisme a toujours fait commerce, entre ambition, argent et judaïsme. Entre texte et contexte, rédaction et réception, Siné était donc prêt à admettre qu'il avait été léger, rapide ou calamiteux (au choix) et qu'on risquait de mal le lire, bref de comprendre de travers.

Le problème, c'est que cette mise au point, plutôt exceptionnelle sous la plume d'un caricaturiste radical qui en a fait des bien pires, n'est jamais parue. Apprenant que son texte serait accompagné d'un autre, signé “*La rédaction*”, où il serait “*unanimentement*” réprouvé par les autres collaborateurs de *Charlie*, Siné se rétracte et refuse de s'excuser. Or cette unanimité aurait été un peu forcée, si l'on en croit, du moins, le chroniqueur littéraire Michel Polac, qui s'est publiquement solidarisé avec Siné. Quant au texte, toujours révélé par Marianne2 puis Rue89, il sonnait comme un verdict : “*Nous sommes habitués aux fantaisies de Siné. C'est le charme du personnage, mais la dernière ne nous a pas fait rire du tout. Nous la réprouvons unanimement, et sommes ravis qu'il en fasse autant. (?) Les atteintes à nos valeurs communes n'ont pas leur place dans le journal.*”

La suite est connue : puisqu'il ne s'excuse plus, pour Philippe Val, son directeur, Siné n'a plus sa place à *Charlie*, ce lien établi sous sa plume, à partir d'une “*fausse rumeur*”, écrit-il, entre conversion au judaïsme et réussite sociale n'étant “*ni acceptable ni défendable devant un tribunal*”. On comprend alors que, durant ce psychodrame, *Charlie* s'agitait sous la menace d'une plainte judiciaire de Jean Sarkozy, le fils aîné du président de la République. C'est la première surprise de cette affaire, inquiétante pour ce qu'elle dit du climat de dégradation de nos valeurs professionnelles qui gagne nos rédactions.

Il est en effet connu, et d'ailleurs inscrit dans notre jurisprudence, que le directeur d'un journal est le premier responsable de ce qui s'y publie, avant même ses rédacteurs. Il est donc peu courant, à tout le moins, de voir un directeur de journal se séparer brutalement d'un collaborateur sous la menace d'un éventuel procès visant un article qu'il a laissé paraître et qu'il est donc, juridiquement, censé assumer. C'est comme si une vieille protection conquise par la profession sautait sous nos yeux dans le lieu le plus impensable, le journal dont l'excès et l'outrance sont la marque de fabrique.

Tout comme, hier, on comprit que même le directeur d'un journal sans animosité particulière pour Nicolas Sarkozy, voire ami



puisque son propriétaire revendique sa fraternité avec ce dernier, *Paris Match* en l'occurrence, pouvait être remercié pour crime de lèse future majesté présidentielle. Dans ce climat d'hystérie où le sarkozysme sévit autant qu'il fascine, tétanise autant qu'il affole, on doit donc comprendre que le courroux élyséen ne laissera personne à l'abri, ni les rédactions, que leur directeur peut lâcher au premier dérapage et à la première menace d'un procès, ni leurs directeurs eux-mêmes, qui seront à leur tour remerciés, démis ou déstabilisés s'ils défendent publiquement leurs rédactions, préférant s'expliquer en interne.

Toute caricature s'affranchit du bon goût

Mais, c'est là l'affaire de *Charlie* et de son équipe, et nous n'avons pas de raison de nous en mêler plus avant. Reste le fond du dossier : le procès en antisémitisme fait à Siné. Lequel Siné avait écrit, quelques semaines plus tôt, dans le même *Charlie Hebdo*, ceci dont, cette fois, les musulmans faisaient les frais : *"J'avoue que, de plus en plus, les musulmans m'insupportent et que, plus je croise les femmes voilées qui prolifèrent dans mon quartier, plus j'ai envie de leur botter violemment le cul!"* Or l'attaque, qui visait indistinctement une religion et ses adeptes, ne semble pas avoir suscité de polémique, ni de procès en islamophobie, encore moins de demande d'excuses.

On peut, légitimement, ne pas goûter ce registre ni ce style ? c'est mon cas ?, mais il ne saurait être dissocié du lieu où il s'exprime, un journal qui a fait de la caricature, de l'excès et de l'insolence sa marque. On peut d'autant moins dissocier les éventuels débordements de Siné de l'identité particulière de *Charlie* que c'est ce même raisonnement qui a abouti à la relaxe de l'hebdomadaire dans l'affaire des caricatures de Mahomet. Le jugement rendu le 22 mars 2007 par la dix-septième chambre du tribunal de grande instance de Paris ne se contentait pas de défendre, conformément à notre jurisprudence, le droit à l'outrance du caricaturiste. Il allait au-delà, considérant qu'un des dessins était en effet outrageant pour les musulmans au-delà du tolérable, mais qu'il fallait l'apprécier dans le contexte éditorial d'ensemble de l'hebdomadaire.

Ainsi, après avoir rappelé que *"toute caricature s'analyse en un portrait qui s'affranchit du bon goût pour remplir une fonction parodique"* et que *"le genre littéraire de la caricature, bien que délibérément provocant, participe à ce titre à la liberté d'expression et de communication des pensées et des opinions"*, le tribunal s'arrêtait au seul dessin légalement discutable, selon lui, car laissant *"clairement entendre que cette violence terroriste serait inhérente à la religion musulmane"*. Et il concluait, justifiant ainsi la relaxe de l'hebdomadaire qui était poursuivi pour *"injures publiques"* par l'association de la Mosquée de Paris et l'Union des organisations islamiques de France : *"Attendu qu'ainsi, en dépit du caractère choquant, voire blessant, de cette caricature pour la sensibilité des musulmans, le contexte et les circonstances de sa publication dans le journal Charlie Hebdo, apparaissent exclusifs de toute volonté délibérée d'offenser directement et gratuitement l'ensemble des musulmans ; que les limites admissibles de la liberté d'expression n'ont donc pas été dépassées."*

La liberté du caricaturiste suppose le droit à l'excès. Et ne vaut-elle pas quand le caricaturiste écrit, au détour d'un blog par ailleurs illustré puisque manuscrit, ce qu'il aurait pu traduire en dessin ? En clair, rapporté au contexte (*Charlie Hebdo*), le texte de Siné n'est-il pas aussi tolérable, malgré son ambiguïté, que le dessin finalement relaxé par la justice alors qu'il était offensant pour les adeptes de l'islam, quels qu'ils soient ? Et comment ne pas s'interroger sur cette prompte tendance à criminaliser sous le label infamant d'antisémite tous ceux dont l'engagement pour la cause palestinienne est notoirement connu, le sociologue Edgar Morin hier, le caricaturiste Siné aujourd'hui, alors même que se banalise sous les plumes distinguées de certains écrivains ? par exemple chez Richard Millet ? une forme de xénophobie de salon dont arabes, noirs et musulmans sont les premières cibles ?

Autant de questions pour inviter à déplacer le débat : les blagues discutables ou douteuses seraient-elles autorisées dans tous les cas de figure, sauf quand il s'agit de Nicolas Sarkozy et de sa famille ? Comment ne pas rapprocher sinon l'affolement, du moins la précipitation du directeur de *Charlie* du climat de tension créé par un président de la République qui a redonné vie aux procédures pour outrage, n'hésitant pas à utiliser sa fonction pour défendre son image, au point de poursuivre des publicités ou des tee-shirts ? Mediapart s'en est tôt fait l'écho, ici, là et encore là.

Le droit à l'outrance menacé

C'est tout l'enjeu de cette affaire : *Charlie* est l'héritier d'une tradition, qui fut aussi incarnée par *Hara Kiri*, le journal *"bête et méchant"*, celle de l'insolence limite et de la provocation gratuite. Tous les divers tenants de l'ordre, qu'il soit religieux, idéologique, moral, étatique, militaire, sexuel, etc., n'ont jamais supporté ce désordre, justement. Un désordre souvent de mauvais goût, frôlant le dérapage sans distinction de cibles puisque les religions, la catholique en premier lieu, mais aussi le féminisme, les homosexuels, les Corses, les militaires, les policiers, les politiques au sens le plus large, etc., furent des cibles récurrentes du premier *Charlie* où le génial Reiser ne faisait pas dans la dentelle.

Serait-ce devenu aujourd'hui insupportable sous cette présidence-là ? Quelles excuses urgentes et quelles menaces procédurales auraient appelé des "unes" comme celles-ci, concernant les juifs et les arabes :

Ou encore des "unes" comme celles-là, brocardant la religion catholique :

Sans même parler de ces autres "unes", impitoyables avec nos présidents et nos présidentiables d'hier et d'avant-hier et, plus largement, notre personnel politique, voire le principe démocratique de l'élection, sans oublier notre sacro-saint héritage bonapartiste :

Quels qu'en soient les soubassements internes ? vieux désaccords politiques, conflits de générations, etc. ?, la démesure de l'affaire qui ébranle *Charlie Hebdo* témoigne d'un climat plus général où la presse, même la plus provocatrice, la plus outrancière, la plus insolente, en vient à prendre peur d'elle-même. A se retenir et à se contenir, à interioriser et à précéder la normalisation souhaitée



en haut lieu. Cette présidence qui, toute honte démocratique bue, revendique de pouvoir non seulement nommer elle-même les patrons de l'audiovisuel public, mais aussi de faire et de défaire les programmes, d'édicter le bon goût, de fixer la morale correcte, use et abuse de son statut intouchable pour faire reculer les dissidences, les outrances, les insolences. Or c'est sur cette frontière-là que se jouent toujours les libertés : non pas dans le confort des situations acquises, consensuelles et conformistes, mais dans la défense du droit d'expression de ceux qui le débordent et l'ex-cèdent, voire en abusent.

*“Je préfère l'excès de caricatures à l'absence de caricatures”* : cette phrase fut lue au procès de *Charlie Hebdo*, en février 2007. Elle figurait dans la lettre de soutien adressée au tribunal par l'un des candidats à l'élection présidentielle, Nicolas Sarkozy. Autre candidat, François Bayrou avait défendu à la même barre *“la liberté d'être acide”*. Aujourd'hui, dans sa boulimie de puissance, l'un contredit sa parole quand l'autre, dans son effort d'opposition, s'efforce d'y rester fidèle.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Directrice général** : Marie-Hélène Smiéjan

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007. Capital social : 1 958 930 €. Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : en cours.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

**Rédaction et administration** : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

**Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 958 930 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

**Abonnement** : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.